



Paris, le 4 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
« L'agro-écologie en action » :
Stéphane Le FOLL a lancé la 6^{ème} édition des Trophées de l'Agriculture Durable (TAD)

Candidatures du 1^{er} octobre 2013 au 31 janvier 2014

—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a lancé la 6^{ème} édition des Trophées de l'Agriculture Durable en partenariat avec le Crédit Agricole. Ceux-ci distinguent des démarches innovantes individuelles ou collectives, exemplaires d'une agriculture à la fois productive et particulièrement respectueuse de l'environnement et des hommes qui la font vivre.

Cette année, l'agro-écologie est de nouveau à l'honneur : les Trophées récompenseront plus spécialement les démarches à caractère agro-écologique. Ces dernières sont autant de témoins réussis d'une agriculture doublement performante (économiquement et écologiquement), qui s'appuie sur les ressources de la nature tout en les préservant.

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés par les agriculteurs directement sur le site internet du ministère de l'Agriculture sur le lien : <http://agriculture.gouv.fr/trophees-agriculture-durable>

Les agriculteurs ont également la possibilité de retirer un dossier, sur demande, auprès de leur direction régionale ou départementale de l'agriculture et de la forêt. Ces dossiers doivent être renvoyés à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), au plus tard le 31 janvier 2014. Le concours se déroule en deux phases de sélection avec un jury régional puis un jury national.

Le jury national, présidé pour la deuxième année consécutive par Périco LEGASSE, journaliste spécialiste de l'alimentation, est composé de représentants du monde agricole et de personnalités qualifiées désignés par le ministre. Il réunit des experts de chacune des sensibilités du développement durable - économique, sociale, environnementale - ainsi que des lauréats primés les années précédentes au niveau national.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Deux grands prix : comme chaque année, les Trophées de l'Agriculture Durable décerneront les deux prix habituels dotés par le Crédit Agricole, tant au niveau régional que national :

- le prix de la **catégorie "exploitant(s)"**, qui récompense un agriculteur ou un groupe d'agriculteurs ;
- le prix de la **catégorie "structure"**, qui distingue l'action d'une structure (association, coopérative, chambre d'agriculture...), dont la vocation est d'accompagner les agriculteurs.

Les catégories « exploitant(s)» et « structure » sont dotées chacune de 8 000 €, offerts par le Crédit Agricole (en cas, d'ex æquo, la récompense sera partagée à parts égales entre les lauréats).

Deux initiatives au niveau national :

- le **prix spécial de la démarche collective**, prix également doté de 4 000 € par le Crédit Agricole, qui récompensera un projet dans lequel l'action collective est au cœur de la démarche ;

- le "*coup de cœur des lycéens*", décerné par un jury de lycéens agricoles, sensibilisés à l'agro-écologie ;

- le "*coup de cœur du public*", décerné par le public via le site du ministère www.agriculture.gouv.fr

Retrouvez les lauréats distingués en 2013 : <http://agriculture.gouv.fr/trophees-agriculture-durable>

Plus d'informations sur : www.agriculture.gouv.fr et www.produisons.autrement.fr